

A propos d'inclusion n°40

Comité de suivi de l'école inclusive. 1/2

Le comité de suivi de l'école inclusive a rendu son premier rapport le 9 novembre dernier. Il présente les avancées en la matière et fixe des objectifs.

Le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés a augmenté de 7% en un an, passant de 361 200 élèves à 380 000 élèves. 194 500 sont scolarisés dans le 1^{er} degré, et 166 700 dans le 2^d degré. Parallèlement, le nombre d'élèves accueillis dans les établissements sanitaires et médico-sociaux commence à diminuer, passant de 77 340 à 69 680.

220 000 élèves sont accompagnés par une aide humaine, ce qui constitue une augmentation de 20%. Le rapport ne précise pas le nombre d'heures effectives par élève, ni le nombre d'élèves en attente de leur AESH.

Le rapport fait état de l'augmentation de dispositifs ULIS : 367 créations à la rentrée 2020, ainsi que des Unités d'Enseignement Autisme : il y en a 232 désormais. Il n'y a pas de données claires concernant les Unités d'Enseignement des établissements médico-sociaux.

L'offre de SESSAD a également augmenté sensiblement.

Le rapport liste les nouveautés mises en œuvre : les cellules d'écoute dans chaque département, ainsi qu'un numéro vert national. Il s'agit d'apporter de l'information et de l'aide aux familles. Ces numéros totalisent plus de 25 000 saisines, particulièrement concernant l'aide humaine.

Nouveauté également, l'entretien de rentrée avec les familles, qui permet une prise de contact rapide avec le nouvel établissement. 43 500 entretiens ont été menés.

Le rapport liste également les ressources pédagogiques destinées aux enseignants : Eduscol et surtout Cap Ecole Inclusive.

Une simplification des démarches pour les aménagements d'examen est annoncée, mais pas encore effective.

Concernant les PIAL, Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé, le rapport fait état de leur déploiement sur le territoire et présente leur fonctionnement comme permettant une meilleure adéquation des besoins et des ressources humaines. Toutefois, de nombreuses associations y voient un moyen de diminuer les heures d'accompagnement des élèves. Enfin, un comité consultatif des AESH a été instauré.

La transformation de l'offre du médico-social est également signalée : coopération renforcée avec l'Education Nationale, création d'équipes mobiles, externalisation de l'offre et des compétences.